



RBC Award for Glass Prix du verre RBC



Prix du verre RBC 2023

Règles de candidature

Date limite: dimanche le 15 janvier 2023 à 23h59 HNE

Soumettre en ligne à : <https://form.jotform.com/223184526380253>

Le **Prix du verre RBC** est une récompense destinée aux artistes canadiens de la relève en art verrier. Grâce à un partenariat établi entre la RBC et le Musée canadien de l'argile et du verre, ce prix est décerné chaque année à un artiste verrier émergent qui travaille professionnellement et est au **début de leur carrière professionnelle**. Le montant remis permettra à l'artiste d'entreprendre une période de recherche indépendante ou tout autre projet répondant au but de perfectionner les aspects artistiques et professionnels de sa pratique.

Le lauréat du Prix du verre RBC recevra 10 000 \$. Jusqu'à cinq finalistes se mériteront 1 000 \$ chacun à utiliser pour développer leur pratique. Le gagnant et les finalistes verront leurs œuvres présentées dans une exposition de groupe au Musée canadien de l'argile et du verre de mai à septembre 2023. Le Prix sera remis lors d'une réception tenue au Musée, à Waterloo, le dimanche 4 juin 2023 à 14 heures. Le gagnant devra être disponible pour y recevoir son prix en personne et faire une allocution. Le transport et l'hébergement leur seront fournis si nécessaire. Les détails concernant l'exposition et la réception, incluant la date, la présence, le lieu et la possibilité d'un format virtuel, demeurent sujets aux restrictions liées à la COVID-19. Le gagnant et les finalistes seront avisés en mars 2023.

Les lauréats précédents du Prix du verre RBC ont tous contribué à enrichir la scène canadienne de l'art verrier contemporain : Jared Last (2022), Montserrat Duran Muntadas (2017), Aaron Oussoren (2016), Laila Le Francois (2015), Cheryl Wilson Smith (2014), Brad Turner (2013), Benjamin Kikkert (2012), Sally McCubbin (2011), Rachael Wong (2010), Cali Bales (2009), et Julie Reimer (2008).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour présenter une candidature au Prix du verre RBC, vous devez être citoyen canadien ou avoir obtenu le statut de résident permanent tel que défini par Citoyenneté et Immigration Canada. Vous

Prix du verre RBC 2023

Règles de candidature

devez aussi correspondre à notre définition d'artiste professionnel de la relève en art verrier en rencontrant la plupart des conditions suivantes :

- Etre au **début de votre carrière** professionnelle et pratiquer l'art du verre à temps plein suite à l'obtention d'un diplôme reconnu ou expliquer dans votre lettre d'accompagnement les circonstances particulières permettant de vous qualifier ;
- avoir des compétences acquises par une formation et/ou par la pratique dans le domaine;
- posséder ou fréquenter régulièrement un atelier verrier;
- avoir un corpus d'œuvres qui a été exposé au public et à la reconnaissance par des pairs; et
- demander paiement pour vos créations et maintenir une pratique active et engagée.

Le Musée canadien de l'argile et du verre acceptera les documents de candidature rédigés en anglais et en français. Le Musée respecte l'équité et la diversité et encourage les candidatures reflétant la diversité de sa clientèle incluant les artistes issus de minorités visibles, membres des Premières Nations, ayant un handicap auditif ou physique, ou s'identifiant comme LGBTQ2S+.

PROJETS ÉLIGIBLES

L'évaluation des candidatures se basera en partie sur les projets présentés, pris isolément ou combinés, qui devront être entrepris dans la période d'une année suivant la remise du prix :

- un déplacement lié au développement professionnel pouvant inclure des rencontres avec des mentors, l'examen de collections muséales, des visites d'ateliers, l'assistance à des conférences ou des symposiums;
- une collaboration avec l'industrie dans des recherches visant à améliorer le travail en atelier;
- un projet court-terme, indépendant (ou autogéré) de production/expérimentation, d'études ou d'ateliers; et/ou
- une résidence d'artiste, nationale ou internationale.

RAPPORT DE PROJETS

Le candidat devra présenter un rapport sommaire décrivant les projets et activités réalisés ainsi que leur impact sur son développement de carrière. Le rapport écrit pourra inclure des images. Ce rapport devra être soumis à awards@theclayandglass.ca dans les 18 mois suivant la remise du prix.

FORMAT

Nous n'accepterons que les candidatures envoyées à notre site en ligne. Toutes les informations devront être incluses dans **un seul document PDF**. [Cliquer ici pour soumettre votre document.](#)

Veuillez vous assurer d'avoir inclus tous les documents requis :

1. LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT (maximum 500 mots)
Écrivez une lettre spécifiant que vous présentez votre candidature pour le Prix du verre RBC et

Prix du verre RBC 2023

Règles de candidature

expliquez comment vous rencontrez les critères d'éligibilité et comment vous êtes un artiste de la relève. Veuillez signer et dater la lettre et inscrire vos **nom complet, adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel**.

2. PROJET PROPOSÉ (maximum 500 mots)

Ce prix a pour but d'offrir des possibilités d'avancement au niveau conceptuel ou technique à un artiste émergent. Les projets proposés doivent décrire les activités choisies, le but des recherches, le savoir à acquérir, les effets potentiels sur votre pratique et vos œuvres futures. De plus, veuillez indiquer les étapes que vous avez déjà amorcées dans le but d'initier ou d'avancer les activités projetées.

3. CURRICULUM VITAE (maximum 3 pages)

Veuillez inclure les renseignements suivants :

- adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel. Incluez votre site internet si vous en possédez un.
- formation professionnelle (éducation, mentors, ateliers, etc.)
- historique d'exposition
- historique d'apparitions en public (s'il y a lieu)
- collections : publique, corporative et privée (s'il y a lieu)
- bibliographie des critiques de votre œuvre (s'il y a lieu)
- prix, récompenses et bourses (s'il y a lieu)
- toute autre activité pertinente relative à votre pratique

4. IMAGES

- a) Votre document PDF devra inclure jusqu'à 10 images digitales.
- b) Présentez vos œuvres en ordre chronologique, de la plus ancienne à la plus récente.
- c) Certaines des images peuvent montrer une vue générale d'une installation ou d'une exposition, donnant ainsi une idée des dimensions de l'œuvre dans l'espace environnant (si applicable).
- d) Vous devez inclure l'information suivante pour chaque image : titre, date, technique, dimensions, autre information pertinente. Vous pouvez insérer ces informations directement sur l'image ou les inscrire sur une liste correspondante.
- e) S'il s'agit d'une œuvre cinématique, robotique ou qui comprend des éléments temporels ou sonores, un hyperlien menant à une courte vidéo pourra être inclus (maximum 3 minutes). Chaque vidéo diminuera le nombre total d'images de deux (e.g. si une vidéo est incluse, le nombre d'images sera de 18).

5. AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS

Votre candidature pourra également inclure :

Prix du verre RBC 2023

Règles de candidature

- des lettres d'appui écrites par des directeurs ou des conservateurs d'établissements muséaux publics ou privés, ou par des artistes mentors;
- des catalogues de vos expositions en format numérique; et/ou
- des critiques des vos oeuvres en format numérique.

IMPORTANT

Tous les documents requis doivent être de format numérique et faire partie d'un seul et même fichier PDF. Un fichier ne contenant pas tous les documents requis sera considéré comme incomplet et retiré de la compétition. Tous les documents soumis seront conservés dans le Registre des artistes faisant part des archives du Musée canadien de l'argile et du verre.